



succession d'assurance vie

Par **domila**, le **23/06/2010** à **18:22**

bonjour,
je suis légataire par testament de ma grand-tante , célibataire sans enfants."toutes mes actions déposées au crédit lyonnais iront à ...", donc moi, est écrit en toutes lettres dans le testament, fait en octobre 1992.
la grand-tante décède en octobre 2009.

il y a 7 assurances-vies ouvertes au nom de ma grand tante,la banque a décidé que je n'avais droit qu'à trois des sept assurances vie souscrites, à savoir celles ouvertes avant la date du testament. ils prétendent que je n'ai pas droit au quatre autres, et refusent de me dirent à qui elles iront. Je suis pourtant le seul légataire spécifié sur le testament pour les assurances-vies.

que puis-je faire contre cette décision qui me semble tout à fait arbitraire ?

merci de votre réponse